



PROCES-VERBAL N° 2

Commission Régionale Contrôle Mutations.

Réunion du : Jeudi 29 juillet 2021

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent(s) : Mme Eliane VINCIGUERRA - MM Jean-François BERNARDI
et Jean-François GIANNETTINI

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

1. CAS DES JOUEURS **DUTTO LOUFRANI Jean Joseph (U16), PIERESCHI Daniel Michel (U16), GUGLIELMACCI Demba François (U16), DIA Abdoul (U15)** du club du F.C. BALAGNE (LIGUE CORSE DE FOOTBALL) à J.S. CALVI (LIGUE CORSE DE FOOTBALL) : **Aucune réponse aux demandes de changement de club.**

Par courriel en date du mardi 27 juillet 2021, le secrétariat du club de la J.S. CALVI (LIGUE CORSE DE FOOTBALL) informe la Commission qu'il a introduit une demande de changement de club pour les quatre joueurs cités en rubrique et n'avoir reçu à ce jour aucune réponse de la part du F.C. BALAGNE.

La Commission :

➤ Demande au club du F.C. BALAGNE de lui faire connaître pour sa séance **du jeudi 05 Août 2021 (dernier délai) le motif motivé de ce refus.**

En cas de refus financier, que le club quitté démontre détenir une preuve de non-paiement de la dette et avoir pris des mesures concrètes envers ces joueurs pour pallier cette situation.